

**SÉANCE ORDINAIRE
9 JANVIER 2017**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-SEPT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR BENOIT PROULX, MAIRE. LA SÉANCE DÉBUTE À VINGT HEURES.

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS

- M. Benoit Proulx, maire
- M. Louis-Philippe Marineau, conseiller
- M. Donald Robinson, conseiller
- M. Nicolas Villeneuve, conseiller
- M. Alain Théorêt, conseiller
- M. Michel Thorn, conseiller

ÉTAIT ABSENTE

Mme Marie-Ève Corriveau, conseillère

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- M. Stéphane Giguère, directeur général
- M. Francis Daigneault, directeur des services techniques et de l'urbanisme
- M. Patrick Bergeron, directeur des travaux publics et service incendie

Dans la salle : 6 personnes présentes

❖ OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 001-01-2017

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

CONSIDÉRANT QU' il y a quorum;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve
ET UNANIMEMENT RÉSOLU** que monsieur le maire, monsieur Benoit Proulx, déclare la séance ouverte.

❖ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 002-01-2017

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson
ET UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 janvier 2017.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance ordinaire du 9 janvier 2017

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

4. PROCÈS-VERBAL

- 4.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 et de la séance d'ajournement du 19 décembre 2016

5. ADMINISTRATION

- 5.1 Dépôt de la liste des comptes à payer du mois de janvier 2017, approbation du journal des déboursés du mois de janvier 2017 incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 11-2016
- 5.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 5.3 Inscription à des formations au programme régulier de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (COMAQ) et de l'université de Montréal
- 5.4 Approbation et autorisation de paiement de la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2017
- 5.5 Approbation et autorisation de paiement des salaires pour l'exercice financier 2017
- 5.6 Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 2016-04 entre la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et le syndicat canadien de la fonction publique - section locale 3709
- 5.7 Affectation du surplus accumulé à l'exercice financier 2017
- 5.8 Utilisation d'une partie de la réserve du transport en commun
- 5.9 Autorisation afin de verser le montant prévu, pour l'année 2017, au règlement numéro 11-2015 visant la constitution d'une réserve financière pour la tenue de l'élection municipale générale de 2017
- 5.10 Autorisation afin d'utiliser la réserve financière pour la tenue de l'élection municipale générale de 2017
- 5.11 Utilisation d'une partie de la réserve d'égout
- 5.12 Dépôt du certificat émis en vertu de l'article 555 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités concernant le règlement 24-2016 visant la constitution d'une réserve financière au montant de 100 000 \$ pour le financement d'un programme de subvention à l'aide pour la rénovation de bâtiments patrimoniaux
- 5.13 Demande de financement pour le programme EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA
- 5.14 Mandat à la firme Deveau Avocats
- 5.15 Achat d'une banque d'heures pour des services professionnelles de dépannage et d'entretien du parc informatique de la municipalité pour l'année 2017
- 5.16 Achats d'équipements informatiques divers afin d'assurer la sécurité du parc informatique de la municipalité

6. TRANSPORT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Départ de monsieur Pierre Laflèche à la retraite
- 7.2 Embauche de monsieur Aleck Bélanger à titre de pompier à l'essai

8. URBANISME

- 8.1 Remise des certificats de reconnaissance pour les projets de construction, de rénovation ou d'agrandissement les plus inspirants pour les années 2014-2015-2016
- 8.2 Nomination des responsables du comité local du patrimoine (CLP)
- 8.3 Formation de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec (COMBEQ)

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Octroi des contrats pour les activités de loisirs pour les sessions d'hiver, de printemps et d'automne 2017
- 9.2 Achat de matériel – hiver et automne 2017
- 9.3 Autorisation du budget pour l'événement Chocolat chaud au parc Jacques-Paquin le 4 février 2017
- 9.4 Embauche de personnel pour le poste de brigadier
- 9.5 Achat de livres pour l'année 2017 pour la bibliothèque municipale
- 9.6 Ajout d'étagères, à la bibliothèque municipale, au bout des rangées pour déposer des livres

10. ENVIRONNEMENT

- 10.1 Arbressence inc. - adhésion pour l'année 2017
- 10.2 Remerciement à madame Édith Bergeron – technicienne en environnement
- 10.3 Acquisition d'un logiciel informatique dédié à la gestion des visites et des matériaux à l'écocentre
- 10.4 Reconduction du programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables pour l'année 2017
- 10.5 Embauche d'un préposé à l'écocentre et à l'environnement
- 10.6 Octroi d'un mandat pour la fourniture de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la préparation et le dépôt d'une demande d'autorisation au MDDELCC dans le cadre des travaux visant la stabilisation des rives d'une portion du cours d'eau L'Écuyer au sud du chemin d'Oka

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AVIS DE MOTION

13. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

14. CORRESPONDANCE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

❖ **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2017**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leur questionnement concernant uniquement l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 janvier 2017.

Monsieur le maire ouvre la période de questions relatives à l'ordre du jour à 20 h 01.

Monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 01.

❖ **PROCÈS-VERBAL**

Résolution numéro 003-01-2017

4.1 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 DÉCEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 et de la séance d'ajournement du 19 décembre 2016 tel que rédigés.

❖ **ADMINISTRATION**

Résolution numéro 004-01-2017

5.1 **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2017, APPROBATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2017 INCLUANT LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2016**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 09-01-2017 au montant de **276 887,15 \$**. Les dépenses inscrites au journal des déboursés du 09-01-2017 au montant de **685 817,09 \$**, incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 11-2016 sont approuvées.

Résolution numéro 005-01-2017

5.2 **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Résolution numéro 006-01-2017

5.3 INSCRIPTION À DES FORMATIONS AU PROGRAMME RÉGULIER DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ) ET DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Giguère, à suivre deux (2) formations professionnelles dans le cadre du programme régulier de formations offertes par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) et de l'Université de Montréal, pour une somme de 930 \$, comme suit :

- Présider une élection (dispositions législatives et étapes de la préparation d'une élection);
- L'accès aux documents des organismes municipaux et la protection des renseignements personnels.

La présente dépense est assumée par les postes budgétaires 02-140-00-454 et le 02-130-00-454.

Résolution numéro 007-01-2017

5.4 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2017 et d'en autoriser le paiement aux fonds d'administration. La liste est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution numéro 008-01-2017

5.5 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES SALAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver la rémunération des élus et des employés municipaux pour l'exercice financier 2017 et d'en autoriser le paiement au fonds d'administration.

Résolution numéro 009-01-2017

5.6 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2016-04 ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE - SECTION LOCALE 3709

CONSIDÉRANT

la rencontre du comité de relations de travail (CRT) qui a eu lieu le 17 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues pour modifier ou corriger certains points dans la convention collective;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire, monsieur Benoit Proulx et le directeur général, monsieur Stéphane Giguère à signer la lettre d'entente numéro 2016-04 entre la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et le syndicat canadien de la fonction publique – section locale 3709 relativement aux éléments suivants :

- Identification des noms des brigadiers à l'annexe relative aux personnes salariés à temps partiel;
- La bonification de l'allocation versée aux employés cols bleu, aux brigadiers et à l'inspecteur en bâtiment pour l'achat de leur vêtement de travail;
- La responsabilité partagée et non obligatoire des parties de se rencontrer suivant le dépôt d'un grief.

Résolution numéro 010-01-2017

5.7 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ À L'EXERCICE FINANCIER 2017

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QU' un montant de 25 000 \$ avait été prévu au poste budgétaire 03-410-00-000 afin de présenter un budget équilibré;

CONSIDÉRANT un surplus anticipé au 31 décembre 2016 de l'ordre de 255 719 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'affecter à l'exercice de fonctionnement 2017, un montant de 25 000 \$ provenant du surplus accumulé.

Résolution numéro 011-01-2017

5.8 UTILISATION D'UNE PARTIE DE LA RÉSERVE DU TRANSPORT EN COMMUN

CONSIDÉRANT le règlement 23-2015 visant la constitution d'une réserve financière au montant de 100 000 \$ pour le transport en commun découlant du CIT Laurentides;

CONSIDÉRANT la résolution 007-01-2016 qui vient confirmer qu'un montant de 70 000 \$ a été versé dans cette réserve financière;

CONSIDÉRANT la résolution 455-12-2016 qui vient confirmer qu'un montant de 30 000 \$ a été versé dans la réserve financière;

CONSIDÉRANT QUE lors de la création de la réserve, il a été prévu d'affecter un montant de 33 333 \$ à l'exercice financier 2017;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'affecter un montant de 33 333 \$ provenant de la réserve du transport en commun aux activités de fonctionnement de l'exercice financier 2017.

Résolution numéro 012-01-2017

5.9 AUTORISATION AFIN DE VERSER LE MONTANT PRÉVU, POUR L'ANNÉE 2017, AU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2015 VISANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DE L'ÉLECTION MUNICIPALE GÉNÉRALE DE 2017

CONSIDÉRANT l'intention de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac de créer, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière d'un montant de 45 000 \$ pour financer les dépenses pour la tenue de l'élection municipale générale pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décrété la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses électorales;

CONSIDÉRANT QU' une somme de 10 000 \$ pour l'exercice 2017 provenant du surplus accumulé a prévue être versée;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de transférer une somme de 10 000 \$ provenant du surplus accumulé à la réserve financière pour le financement des dépenses électorales de 2017 tel que mentionné au règlement numéro 11-2015.

Résolution numéro 013-01-2017

5.10 AUTORISATION AFIN D'UTILISER LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DE L'ÉLECTION MUNICIPALE GÉNÉRALE DE 2017

CONSIDÉRANT QUE l'année 2017 sera une année d'élection municipale générale;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 11-2015 a atteint un montant de 45 000 \$ dans sa réserve;

CONSIDÉRANT QUE lors de la création de la réserve, il a été prévu d'affecter un montant de 45 000 \$ à l'exercice financier 2017;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'affecter un montant de 45 000 \$ provenant de la réserve des élections aux activités de fonctionnement de l'exercice financier 2017.

Résolution numéro 014-01-2017

5.11 UTILISATION D'UNE PARTIE DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE RELATIVE À L'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QU' il y a un écart important entre les quotes-parts 2016 et 2017 au niveau de la Régie d'assainissement de Deux-Montagnes et de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QU' il y a des disponibilités au niveau de la réserve financière relative à l'égout;

CONSIDÉRANT lors de l'élaboration du budget 2017, il a été prévu d'affecter un montant de 62 000 \$ à l'exercice financier 2017;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'affecter un montant de 62 000 \$ provenant de la réserve financière relative à l'égout aux activités de fonctionnement de l'exercice financier 2017.

Résolution numéro 015-01-2017

5.12 DÉPÔT DU CERTIFICAT ÉMIS EN VERTU DE L'ARTICLE 555 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LE RÈGLEMENT 24-2016 VISANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 100 000 \$ POUR LE FINANCEMENT D'UN PROGRAMME DE SUBVENTION À L'AIDE POUR LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

CONSIDÉRANT QU' aucune demande visant la tenue d'un scrutin référendaire n'a été faite lors de la période d'enregistrement au registre en date du 19 décembre 2016 entre 9h00 et 19h00;

CONSIDÉRANT l'article 556 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que le règlement numéro 24-2016 visant la constitution d'une réserve financière au montant de 100 000 \$ pour le financement d'un programme de subvention à l'aide pour la rénovation de bâtiments patrimoniaux est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Résolution numéro 016-01-2017

5.13 DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac adresse une demande de financement pour le programme EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA pour les postes suivants :

- D'un (1) horticulteur;
- Un (1) technicien en environnement;
- Un (1) coordonnateur du camp de jour;
- Un (1) responsable des animateurs de camp de jour;
- Trois (3) accompagnateurs au camp de jour.

Le maire, monsieur Benoit Proulx, et le directeur général, monsieur Stéphane Giguère, sont autorisés à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

Résolution numéro 017-01-2017

5.14 MANDAT À LA FIRME DEVEAU AVOCATS

CONSIDÉRANT QUE le 23 décembre 2016, les représentants de la municipalité ont constaté sur place des activités d'enfouissement de déchets sur une partie du lot 1 732 844 du cadastre du Québec, et ce, en contravention à la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater la firme Deveau Avocats afin d'entreprendre les procédures judiciaires appropriées, et ce, notamment en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) ou toutes autres dispositions législatives ou réglementaires applicables contre le propriétaire et/ou l'occupant de l'immeuble identifié par le numéro de lot 1 732 844 situé sur le rang du Domaine, afin d'obtenir les ordonnances appropriées des tribunaux compétents pour que cessent les contraventions au règlement de zonage, au règlement relatif aux permis et certificats et au règlement relatif aux nuisances, à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2) et à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (chapitre P-41.1) ou toutes autres dispositions applicables.

Résolution numéro 018-01-2017

5.15 ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE DÉPANNAGE ET D'ENTRETIEN DU PARC INFORMATIQUE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT la résolution numéro 183-05-2016 relative à l'octroi d'un mandat à la firme T3i inc. pour le dépannage et l'entretien des équipements inhérents au parc informatique de la municipalité pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de procéder à l'achat d'une banque de 125 heures de la firme T3i inc. afin d'assurer la fourniture de services professionnels pour le dépannage et l'entretien du parc informatique de la municipalité pour l'année 2017 au taux horaire de 65 \$, pour un montant d'au plus 8 125 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est répartie dans tous les postes budgétaires ayant l'objet 414.

Résolution numéro 019-01-2017

5.16 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DIVERS AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DU PARC INFORMATIQUE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT le mandat à la firme T3i inc. pour la fourniture de services professionnels pour le dépannage et l'entretien du parc informatique;

CONSIDÉRANT le diagnostic et les recommandations de la firme concernant la sécurité du réseau informatique de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' afin d'assurer la sécurité du réseau informatique de la municipalité, les équipements suivants sont requis :

- Un (1) pare-feu d'un montant d'au plus 2 400 \$, plus les taxes applicables;
- Deux (2) commutateurs d'un montant total d'au plus 4 000 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense pour l'achat d'un (1) pare-feu et de deux (2) commutateurs afin d'assurer la sécurité du réseau informatique de la municipalité, pour un montant d'au plus 6 400 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 23-020-00-726 code complémentaire 17-006 et financée par le fonds de roulement sur un terme de 3 ans. Cette dépense était prévue au PTI.

❖ **TRANSPORT**

❖ **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Résolution numéro 020-01-2017

7.1 DÉPART DE MONSIEUR PIERRE LAFLÈCHE À LA RETRAITE

CONSIDÉRANT l'annonce du départ à la retraite de monsieur Pierre Laflèche, pompier au service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et ce depuis les 25 dernières années;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que les membres du conseil municipal, ses supérieurs et ses collègues de travail sont heureux de souligner cet événement et tiennent à remercier monsieur Laflèche pour ses 25 années de loyaux services au sein du service de sécurité incendie de Saint-Joseph-du-Lac et lui souhaite leurs meilleurs vœux pour une retraite bien méritée.

Résolution numéro 021-01-2017

7.2 EMBAUCHE DE MONSIEUR ALECK BÉLANGER À TITRE DE POMPIER À L'ESSAI

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection suite à un processus de sélection visant l'embauche d'un nouveau pompier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac embauche monsieur Aleck Bélanger à titre de pompier à l'essai selon les conditions de la convention collective. Monsieur Bélanger est titulaire d'un diplôme d'études collégiales en technique de sécurité incendie.

❖ **URBANISME**

Résolution numéro 022-01-2017

8.1 REMISE DES CERTIFICATS DE RECONNAISSANCE POUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION OU D'AGRANDISSEMENT LES PLUS INSPIRANTS POUR LES ANNÉES 2014-2015-2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité souhaite souligner les projets de construction, de rénovation ou d'agrandissement les plus inspirants pour les années 2014-2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté le Comité consultatif en urbanisme à l'évaluation des candidats;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal souligne par la remise d'un certificat de reconnaissance, les projets suivants :

- la restauration du bâtiment résidentiel et la construction du kiosque des produits de la pomme situé au 1150, chemin Principal;
- la rénovation du bâtiment commercial situé au 3904, chemin d'Oka;
- l'agrandissement du bâtiment agricole situé au 707, chemin Principal;
- la restauration du bâtiment situé au 797, chemin Principal;
- la construction d'un bâtiment accessoire situé au 71, croissant Belvédère;
- la construction d'un bâtiment résidentiel situé au 1880, rang du Domaine;
- la rénovation d'un bâtiment commercial situé au 4289, chemin d'Oka;
- la construction d'un kiosque des produits de l'érable situé au 878, chemin Principal;
- la construction d'un bâtiment agricole et l'aménagement paysager situé au 1474, chemin Principal.

Résolution numéro 023-01-2017

8.2 NOMINATION DES RESPONSABLES DU COMITÉ LOCAL DU PATRIMOINE (CLP)

CONSIDÉRANT la constitution d'un comité local du patrimoine (CLP);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 009-01-2015 relative à la nomination de monsieur Nicolas Villeneuve à titre de président du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et de monsieur Michel Thorn à titre de vice-président du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de procéder à la nomination de monsieur Nicolas Villeneuve à titre de président du comité local du patrimoine (CLP) et de monsieur Michel Thorn à titre de vice-président du CLP.

Résolution numéro 024-01-2017

8.3 FORMATION DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser l'inspectrice en bâtiment à suivre les formations *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22) les 23 et 24 janvier 2017 et *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) le 24 mai 2017, offertes par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec (COMBEQ), pour une somme de 829 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-610-00-454.

❖ **LOISIRS ET CULTURE**

Résolution numéro 025-01-2017

9.1 OCTROI DES CONTRATS POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS POUR LES SESSIONS D'HIVER, DE PRINTEMPS ET D'AUTOMNE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser l'octroi des contrats pour les activités d'hiver, de printemps et d'automne 2017 pour un montant total de 53 941 \$ et plus amplement décrit comme suit :

Mise en forme 50+ - Mise en forme - Yoga	
Sophie Tchang (35 \$/hre x 8 hres x 34 sem.)	9 520 \$
Danse	
Jade Lemire (20 \$/hre x 7.5 hres x 24 sem.)	3 600 \$
Gymnastique	
Myriam Bélanger (35 \$/hre x 3.5 hres x 24 sem.)	2 940 \$
Gymnastique	
Joanie Laviolette (Assistante) (15 \$/hre x 3 hres x 24 sem.)	1 080 \$
Pilates	
Gabrielle Danvoye (58 \$/hre x 3 hres x 34 sem.)	5 916 \$
Taekwondo	
Jean-Sébastien Renaud (25 \$/hre x 8 hres x 24 sem.)	800 \$
Renald Renaud (Assistant) (15 \$/hre x 8 hres x 24 sem.)	2 880 \$
Zumba	
Josée Lusignan (40 \$/hre x 3 hres x 34 sem.)	4 080 \$
Multi-activités	
Joanie Laviolette (20 \$/hre x 1.5 hres x 34 sem.)	1 020 \$
Jérémy Pellerin (20 \$/hre x 1.5 hres x 34 sem.)	1 020 \$

Zumba Kids

Caroline Martel (60 \$/hre x 2 hres x 24 sem.) 2 880 \$

Hockey Cosom

Marc Tremblay (50 \$/hre x 3 hres x 24 sem.) 3 600 \$

Tai-Chi

Lise Juteau (35 \$/hre x 1.5 hres x 34 sem.) 1 785 \$

Initiation aux patins et ligue de hockey amicale

Pierre Marchand
(20 \$/hre x 3 hres x 8 sem.) 480\$

Dessin

Atelier 131 (55 \$/hre x 2 hres x 24 sem.) 2 640 \$

Guitare

Guy Poulin (25 \$/hre x 2 hres x 24 sem.) 1 200 \$

Sportball

Sportball (125 \$/enfant x 36 enfants) 4 500 \$

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que si l'activité ne s'autofinance pas, elle sera annulée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture et du tourisme, madame Valérie Lalonde, à signer les contrats pour les activités de loisirs.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-701-90-419.

Résolution numéro 026-01-2017**9.2 ACHAT DE MATÉRIEL – HIVER ET AUTOMNE 2017****IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson**

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et du tourisme à procéder à l'achat du matériel pour les activités de loisirs pour un montant de 2 850 \$, plus les taxes applicables, tel que prévu au budget.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-701-90-649.

Résolution numéro 027-01-2017**9.3 AUTORISATION DU BUDGET POUR L'ÉVÉNEMENT CHOCOLAT CHAUD AU PARC JACQUES-PAQUIN LE 4 FÉVRIER 2017****IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson**

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le budget nécessaire au Service des loisirs pour l'animation et la préparation de l'après-midi Chocolat chaud, qui aura lieu le samedi 4 février au parc Jacques-Paquin de 13h à 16h. Un montant de 2 470 \$ est affecté à cette activité. Le Service des loisirs a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires afin que cette journée soit un événement écoresponsable.

ÉQUIPEMENTS ET BUDGET POUR LES DEUX ÉVÉNEMENTS:

Son et animation pour l'événement	600 \$
Location de deux mascottes	220 \$
Animateur ambulant	850 \$
Location de deux jeux gonflables	510 \$
Chocolat chaud	170 \$
Café	50 \$
Crème et lait	50 \$
Sucre	10 \$
Bouillon de poulet	10 \$
TOTAL	2 470 \$

TOTAL POUR L'APRÈS-MIDI : 2 470 \$ plus les taxes applicables

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-701-92-447.

Résolution numéro 028-01-2017**9.4 EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE POSTE DE BRIGADIER**

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi a été affichée sur le site Internet de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' au terme de la période d'affichage du poste, la municipalité a reçu huit (8) candidatures de résidents de Saint-Joseph-du-Lac pour le poste de brigadier;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection, formé de la directrice des loisirs et de l'adjointe aux loisirs, a rencontré quatre (4) candidats en entrevue;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité procède à l'embauche de madame Carole D'amour Boulianne pour le poste de brigadière scolaire selon les termes de la convention collective en vigueur.

Résolution numéro 029-01-2017**9.5 ACHAT DE LIVRES POUR L'ANNÉE 2017 POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le budget disponible pour achat de livres est de 44 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, le Ministère de la Culture peut accorder une aide financière correspondant à 50% de l'investissement de la municipalité pour l'achat de livre;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson
ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac autorise la directrice des loisirs, de la culture et du tourisme, madame Valérie Lalonde, à présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture pour l'achat des livres de la bibliothèque municipale visant à couvrir 50 % des coûts d'acquisition.

QUE la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac autorise une dépense maximale de 44 000 \$, pour l'achat de livres, conditionnellement à la confirmation d'une aide financière de 50 % par le Ministère de la Culture.

QUE la directrice des loisirs est autorisée, dans un premier temps, à procéder à l'achat de livres pour une somme n'excédant pas 22 000 \$ et dans un deuxième temps, soit au moment de la confirmation de l'aide financière de 50 % par le Ministère de la Culture, à l'achat de livres pour la bibliothèque pour une somme additionnelle de 22 000 \$.

QUE dans l'éventualité où le pourcentage d'aide financière serait différent de 50 %, le montant alloué aux achats sera ajusté en conséquence.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-702-30-670.

Résolution numéro 030-01-2017

9.6 AJOUT D'ÉTAGÈRES, À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, AU BOUT DES RANGÉES POUR DÉPOSER DES LIVRES

CONSIDÉRANT le manque d'espace à la bibliothèque municipale pour déposer des livres;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de faire l'achat d'étagères afin de procéder à leur installation au bout des rangées de la bibliothèque municipale au coût de 6 000 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 23-080-00-726 code complémentaire 17-004 et financée par le fond de roulement sur un terme de 3 ans. Cette dépense était prévue au PTI.

❖ ENVIRONNEMENT

Résolution numéro 031-01-2017

10.1 ARBRESSENCE INC. - ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2017

IL EST PROPOSE PAR monsieur Louis-Philippe Marineau ET UNANIMEMENT RESOLU que la municipalité renouvelle l'entente avec la firme Arbressence inc. pour les services de collecte et de récupération des retailles et branches de cèdre au coût de 1 161.40 \$, pour l'année 2017, plus les taxes applicables. L'offre de service est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-452-35-446.

Résolution numéro 032-01-2017

10.2 REMERCIEMENT À MADAME ÉDITH BERGERON – TECHNICIENNE EN ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSE PAR monsieur Louis-Philippe Marineau ET UNANIMEMENT RESOLU que les membres du conseil municipal transmettent leurs plus sincères remerciements à madame Édith Bergeron, technicienne en environnement pour la Municipalité, qui a fourni tous les efforts nécessaires afin que l'environnement demeure une des principales priorités pour tous les citoyens. Les membres du conseil lui souhaitent bonne chance dans ses futurs projets professionnels.

Résolution numéro 033-01-2017

10.3 ACQUISITION D'UN LOGICIEL INFORMATIQUE DÉDIÉ À LA GESTION DES VISITES ET DES MATÉRIAUX À L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT les frais qui s'appliqueront à partir de 2017 aux citoyens apportant plus de 2 m³ de matériaux secs par visite ou à ceux qui fréquentent l'écocentre plus de 10 fois par année afin d'y déposer des matériaux secs;

CONSIDÉRANT la nécessité d'un suivi en temps réel des matières apportées par les différents citoyens afin de les facturer selon la nouvelle politique;

CONSIDÉRANT l'absence d'un système de suivi de la clientèle en temps réel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau ET UNANIMEMENT RÉSOLU de faire l'acquisition du logiciel **BeeON Écocentre** de la firme ICO Technologies et qu'il soit implanté à l'écocentre au coût de 5 100 \$, plus les taxes applicables auxquels s'ajouteront à ces coûts des frais de formation et de soutien technique de 1 140 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 23-050-00-726 code complémentaire 17-005 et financée par le fonds de roulement sur un terme de 3 ans. Cette dépense était prévue au PTI. Les frais de formation et de soutien technique n'étaient pas prévus au PTI.

Résolution numéro 034-01-2017

10.4 RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT l'établissement, en 2009, d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables;

CONSIDÉRANT QUE depuis la mise en œuvre de ce programme, des citoyens se prévalent à chaque année de l'aide financière pour effectuer l'achat de couches lavables;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des couches lavables permet des économies considérables et une réduction non négligeable des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de reconduire le programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables pour l'année 2017 et d'allouer un budget de 1 000 \$.

QUE le document des modalités d'application du programme d'aide financière à l'achat de couches lavables est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-454-00-970.

Résolution numéro 035-01-2017

10.5 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de préposé à l'écocentre pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT le suivi du processus d'embauche du poste visé par la présente selon la Politique d'embauche de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection au terme du processus d'embauche;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de procéder à l'embauche de madame Francine Ouellette au poste de préposé à l'écocentre, à un taux horaire de 14 \$.

Résolution numéro 036-01-2017

10.6 OCTROI D'UN MANDAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA PRÉPARATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE STABILISATION DES RIVES SUR UNE PORTION DU COURS D'EAU L'ÉCUYER

CONSIDÉRANT certaines problématiques en ce qui concerne l'érosion des rives d'une portion du cours d'eau L'Écuyer;

CONSIDÉRANT le rapport de la firme BSA Groupe Conseil, daté du 24 juillet 2014, relativement à la situation d'une section problématique du cours d'eau L'Écuyer;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels concluent, par le biais de l'étude de faisabilité, qu'il y a lieu d'apporter des mesures correctives spécifiques;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 382-10-2016 concernant l'octroi d'un mandat pour la réalisation d'une étude de caractérisation écologique relativement à la stabilisation des rives d'une portion du cours d'eau L'Écuyer, au sud du chemin d'Oka;

CONSIDÉRANT QUE préalablement aux travaux visant la stabilisation des rives d'une portion de ce cours d'eau, la municipalité doit obtenir une autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE le mandat consiste à :

- La préparation des plans et devis pour la stabilisation des talus;
- La réalisation de relevés topographiques complémentaires;
- La visite sur les lieux (mesures du niveau de l'eau, vérification de l'impact de la glace, etc.);
- La préparation de la demande d'autorisation au MDDELCC (article 22);

- L'estimation des coûts;
- La préparation des documents pour l'appel d'offres;
- La gestion et les services durant le processus d'appel d'offres;
- L'analyse des soumissions et recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater la firme BSA Groupe Conseil, pour la fourniture de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la préparation et le dépôt d'une demande d'autorisation au MDDELCC dans le cadre des travaux visant la stabilisation des rives d'une portion du cours d'eau L'Écuyer au sud du chemin d'Oka, pour un montant d'au plus 8 900 \$, plus les taxes applicables.

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la firme BSA Groupe Conseil à déposer la demande de certificat d'autorisation traitant des travaux visant la stabilisation des rives d'une portion du cours d'eau L'Écuyer, le tout, conformément au rapport daté du 24 juillet 2014 (dossier : 43-13-06), au nom de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

QUE le projet visé par la présente est conforme à la réglementation municipale.

DE confirmer que la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac ne s'opposera pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-460-00-411.

❖ **HYGIÈNE DU MILIEU**

❖ **AVIS DE MOTION**

❖ **ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

❖ **CORRESPONDANCES**

Résolution numéro 037-01-2017

14.1 DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION DU STATIONNEMENT ET DES INSTALLATIONS DU PARC PAUL-YVON-LAUZON – GROUTE EXPLOTOUR

CONSIDÉRANT QUE le Groupe de vélo Explotour, qui existe depuis 27 ans, organise un événement le samedi 13 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE cet événement aura comme lieu de point de départ et d'arrivée le parc Paul-Yvon-Lauzon;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser l'utilisation du stationnement et des installations du parc Paul-Yvon-Lauzon pour les membres du groupe Explotour le samedi 13 mai 2017. L'arrivée des cyclistes se fera vers 8h30 et le départ des cyclistes est prévu pour 10h et leur retour se fera entre 14h30 et 15h30 et quitteront les lieux pour 16h00.

Résolution numéro 038-01-2017

14.2 CERCLE DES FERMIÈRES SAINT-JOSEPH-DU-LAC - DEMANDE DE CONTRIBUTION

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accorder une aide financière de 1 200 \$ au Cercle des Fermières de Saint-Joseph-du-Lac par le biais d'une aide pour les frais d'électricité pour le local utilisé par le Cercle des Fermières de Saint-Joseph-du-Lac.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-702-59-681 du budget de l'année 2016.

❖ **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes, au nombre de 6 (six), se sont exprimées a été tenue conformément à la Loi.

- ✚ Une citoyenne demande aux élus s'il y aurait possibilité d'augmenter le nombre de collecte des matières recyclables durant le temps de Fêtes ?

R – Le maire répond positivement.

- ✚ Un citoyen porte à l'attention du maire la situation de certains arbres et des branches qui obstruent partiellement le chemin Principal suivant le verglas de mercredi dernier.

R – Le maire confirme que des vérifications seront effectuées.

- ✚ Le citoyen demande si la municipalité remplacera le puisard, les canalisations et les ponceaux à proximité du 1194 chemin Principal, d'ici le printemps ?

R – Le maire l'informe qu'il n'est pas en mesure de confirmer de date mais que les travaux seront effectués. Les travaux étaient prévus initialement à l'automne dernier, mais les conditions d'hiver sont arrivées plus tôt que prévues.

✚ Le citoyen informe les élus que certains citoyens transborderaient leur neige dans l'emprise de rue et dans les fossés causant ainsi des problématiques de visibilité.

R – Le maire confirme que des vérifications seront effectuées.

❖ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution numéro 039-01-2017

16.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la présente séance soit levée. Il est 20h30.

MONSIEUR BENOIT PROULX
MAIRE

MONSIEUR STÉPHANE GIGUÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné Stéphane Giguère, directeur général, certifie par la présente que conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées lors de la présente séance du conseil municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.